

## Abrégé CONSEIL MUNICIPAL 3 MARS 2011

### Traverse de Soual

Les travaux de la tranche 2 devraient commencer très rapidement, la volonté étant qu'ils soient terminés avant l'été. Les consultations ont été lancées avec l'aide du Cabinet GAXIEU : 8 entreprises ont répondu.

Les 3 entreprises retenues par la commission d'appel d'offres sont :

⇒ Lot n° 1 (Terrassement - Voirie - Réseaux Humides)	EIFFAGE	448 918,79 € H.T.
⇒ Lot n° 2 (Mobilier - Espaces - Verts Arrosages)	POUSTHOMIS	68 064,35 € H.T.
⇒ Lot n° 3 (Feux tricolores)	SPIE SUD OUEST	34 372,64 € H.T.

Un coordonnateur SPS (sécurité, protection de la santé) doit être nommé pour mener à bien le projet d'aménagement et de valorisation du bourg.

3 bureaux de contrôle ont été consultés : le cabinet GROS/GALINIER a été retenu pour un montant de 5 800 € HT pour la tranche ferme et de 7 200 € HT pour la tranche conditionnelle.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité des membres du conseil municipal.

### Budget communal - Vote du compte administratif 2010

L'exercice 2010 se solde par un excédent de fonctionnement de 351 579,55 €. En investissement, sur l'année le résultat est de - 123 717,20 €. Une fois le résultat de l'année 2009 reporté, le solde d'investissement atteint + 322 116,54 €.

Le résultat cumulé est donc de 673 696,09 €. Cette somme sera reprise au budget primitif 2011.

Le compte Administratif 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Budget Assainissement - Vote du compte administratif 2010

L'exercice 2010 se solde par un excédent de fonctionnement de 18 042,76 €.

En investissement, sur l'année nous avons un excédent de 75 634,21 €. Une fois reporté le résultat de l'année 2009, le solde d'investissement est de + 147 160,85 €.

Le résultat cumulé est donc de + 165 203,61 €. Cette somme sera reprise au budget primitif 2011.

Le compte Administratif Assainissement 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Dénomination de rue

Dans le cadre de la numérotation et de la dénomination des voies, un nouvel adressage est nécessaire sur la parcelle AC 72 (logements communaux et le cabinet de kinésithérapie). La nouvelle appellation proposée est Square de la Mairie.

### Questions diverses



Modification des statuts de la CCSA

La CCSA envisage de prendre une nouvelle compétence : entretien des voies à intérêt communautaire à l'exception des trottoirs et des places. La commune reste propriétaire et responsable de ces voies. Dans un premier temps, c'est la Direction Départementale des Territoires

qui établira un état à zéro de toutes les voiries. Le mode de financement n'est pas encore clairement défini.

Une modification de statuts doit être votée afin que la CCSA puisse prendre cette compétence.  
Pour : 13, Contre : 2, abstentions : 4.

 Etude de la falaise de Soual :

En 2010, il y a eu très peu de mouvements, en un an elle a bougé de 1 à 1,7 cm. Il est conseillé de poursuivre les relevés inclinométriques.

 Opérations funéraires :

Vu le décret du 2 août 2010, n° 2010-917, relatif à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations funéraires, les vacations funéraires ne seront plus attribuées que dans les trois cas suivants :

1. La fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt,
2. La fermeture du cercueil, avec ou sans changement de commune, lorsque le corps est destiné à la crémation,
3. L'opération d'exhumation, éventuellement suivie d'une translation, d'une (ré) inhumation ou d'une crémation,

Dès lors, les autres opérations consécutives à un décès (soins de conservation, moulage de corps, transport avant et après mise en bière, arrivée d'un corps dans une autre commune, inhumation et crémation) ne doivent plus être surveillées ni donner lieu au paiement d'une vacation.

Le montant de la vacation sera désormais de 25€.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 6 avril à 20h30